

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01562

Numéro SIREN : 824 342 828

Nom ou dénomination : A2 CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007366

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007366**
n° de gestion : **2016B01562**
n° SIREN : **824 342 828 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2 CONSEIL - Société par actions simplifiée
3 rue Maréchal Leclerc 42580 L'etrat -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



709606

Certifié conforme à exact à l'original par la Présidente.

21/05/2019

Bilan simplifié

État exprimé en €

Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010 014		012 016			
	Immobilisations corporelles	028	33 207,48	030	5 521,45	27 686,03	6 476,19
	Immobilisations financières (1)	040	550,00	042		550,00	30 565,00
	Total I (5)	044	33 757,48	048	5 521,45	28 236,03	37 041,19
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
	Marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	- Clients et comptes rattachés	068	12 565,11	070		12 565,11	5 491,11
	Créances (2) : - Autres (3)	072	4 359,07	074		4 359,07	7 416,55
	Valeurs mobilières de placement	080	50 015,00	082		50 015,00	
	Disponibilités	084	67 864,54	086		67 864,54	21 239,41
	Charges constatées d'avance	092	3 177,00	094		3 177,00	1 520,00
	Total II	096	137 980,72	098	0,00	137 980,72	35 667,07
Total général (I+II)		110	171 738,20	112	5 521,45	166 216,75	72 708,26
PASSIF						01/01/2018 - 31/12/2018 Net	01/01/2017 - 31/12/2017 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		5 000,00	5 000,00
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		250,00	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		35 970,02	19 033,81
	Provisions réglementées			140			
Total I				142		41 220,02	24 033,81
Provisions pour risques et charges				Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		23 565,36	10 281,23
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		41 042,45	31 929,40
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N			169		60 388,92	6 463,82
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176		124 996,73	48 674,45
Total général (I+II+III)				180		166 216,75	72 708,26
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE
ST-ETIENNE

007366 10 JUL 2019

2046 B 1562

ALL INFORMATION CONTAINED
HEREIN IS UNCLASSIFIED
DATE 08-19-2006 BY 60322 UCBAW

Compte de résultat simplifié

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

État exprimé en €

		31/12/2018		N-1	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	210			
	Production vendue : - Biens	214			
	- Services	218	85 395,14	73 337,61	
	Production stockée	222			
	Production immobilisée	224			
	Subventions d'exploitation reçues	226			
	Autres produits	230	11,10		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	85 406,24	73 337,61	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	234			
	Variation de stock (marchandises)	236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240			
	Autres charges externes	242	62 184,83	53 832,18	
	Impôts, taxes et versements assimilés	244	792,05	1 195,48	
	Rémunérations du personnel	250			
	Charges sociales	252	2 700,51	1 651,61	
	Dotations aux amortissements	254	664,69	725,10	
	Dotations aux provisions	256			
	Autres charges	262	-2,10	12,04	
Total des charges d'exploitation (II)		264	66 339,98	57 416,41	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		270	19 066,26	15 921,20	
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	280	637,76	594,35	
	Produits exceptionnels (IV)	290		240,60	
	Charges financières (V)	294			
	Charges exceptionnelles (VI)	300		151,96	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	306	2 956,00	2 491,00	
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	16 748,02	14 113,19	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2		312	16 748,02	314 14 113,19	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles*	324			
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 0,00 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 0,00	330			
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 Zone france urbaine (44 octies et octies A) 987 Zones restructuration de la défense (44. terdecies) 127			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 Zone de revitalisation rurale (44 quindicies) 138				
	Divers don ZFA (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 Créance due au report en arrière de déficit 346			350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Perte col. 2		352	16 748,02	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)	356			
	Déficit antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	16 748,02	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU 380 n° du centre de gestion agréé :				388	
Montant de la T.V.A. collectée 374 Effectif moyen du personnel* 376 Dont apprentis handicapés Effectif affecté à l'activité artisanale 861					
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399					



Certifié conforme à exact
à l'original par la
présidente

Identification

Mme SLIWKA CAROLINE

Pour le compte de :

A COMPLETER

SAS A2 CONSEIL

A COMPLETER

824 342 828

3 RUE DU MAL LECLERC

N° d'adhérent : 20171980072323

42580 L ETRAT

Période déclarée : 2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 2
Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 3
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 5
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 7
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 8
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 9
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 13
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 14

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2° Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie **3 rue du Maréchal Leclerc**

Code postal **42580**

Ville **L'ETRAT**

Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

Activités exercées

TRANSACTION IMMOBILIERE, COURTAGE BANCAIRE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1° Résultat fiscal

Bénéfice imposable à

33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

7 559

Déficit (report du 2033-B)

0

Bénéfice imposable à 15%

38 120

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité
informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel

EBP
utilisé

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

K - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - Rémunérations

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

27 704

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	33 207	5 521	27 686
Immobilisations financières (1)	550		550
TOTAL I (5)	33 757	5 521	28 236
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	12 565		12 565
Créances autres (3)	4 359		4 359
Valeurs mobilières de placement	50 015		50 015
Disponibilités	67 864		67 864
Charges constatées d'avance	3 177		3 177
TOTAL II	137 980	0	137 980
TOTAL GENERAL (I + II)	171 737	5 521	166 216

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 000
Réserve légale	250
Résultat de l'exercice	35 970
TOTAL I	41 220
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	23 565
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	41 042
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	60 389
TOTAL III	124 996
TOTAL GENERAL (I + II + III)	166 216

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	25 270
----------------------------------	--	--------

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			
Produits d'exploitation			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	184 710
Subventions d'exploitation reçues			272
Autres produits			6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			184 988

Charges d'exploitation			
Autres charges externes			59 646
Impôts, taxes et versements assimilés			4 061
Rémunérations du personnel			39 704
Charges sociales			24 103
Dotations aux amortissements			4 060
Autres charges			11 311
Total des charges d'exploitation (II)			142 885

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) **42 103**

Produits et charges divers	Produits financiers (III)	199
	Produits exceptionnels (IV)	1 200
	Charges financières (V)	116
	Charges exceptionnelles (VI)	135
	Impôts sur les bénéfices (VII)	7 281

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) **35 970**

B - RÉSULTAT FISCAL			
		Bénéfice	Déficit
		35 970	0
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles		7 835	
Réintégrations diverses		2 635	
Déductions de l'exercice			
Déductions diverses			761

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			
		Bénéfice	Déficit
		45 679	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			
		Bénéfice	Déficit
		45 679	0

DIVERS À RÉINTÉGRER			
Libellé	Montant		
DONS	2 500		
AMENDES	135		

DIVERS À DÉDUIRE			
Libellé	Montant		

RI MECENAT	554
CICE	207

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers	7 937			7 937	
Matériel de transport		25 270		25 270	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
	550			550	
TOTAL rubrique I	8 487	25 270	0	33 757	0

II - AMORTISSEMENTS				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 461	1 751		3 212
Matériel de transport		2 309		2 309
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL rubrique II	1 461	4 060	0	5 521

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée	25 407
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	8 790

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel 1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence_CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	184 710
TOTAL 1	184 710

II - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	52 086
TOTAL 3	52 086

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	132 624
--	----------------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE X

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE 184 710

Effectifs au sens de la CVAE 1

Période de référence du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	SLIWKA CAROLINE	Nom marital	BOBLENZ
	Nombre de parts ou d'actions	500	Pourcentage de détention	100%
	Date de naissance	05/12/1980	Pays de naissance	POLOGNE
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	WALBRZYCH
	Numéro, type et nom de voie	21 RUE JEAN MOULIN		
	Code postal	42270	Ville	SAINT PRIEST EN JAREZ
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

X

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

1 - RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

1.1 Crédits d'impôts

Crédit d'impôt 1CIC

Montant

207

1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

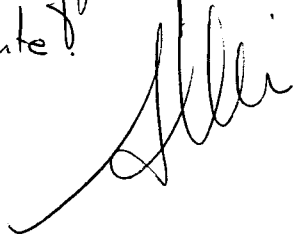
554

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros
Siret : 824 342 828 00012

Certifié conforme à exact
à l'original par la
Présidente !




L'an DEUX MILLE DIX NEUF, et le 14 JUIN à 14 Heures

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice social clos le 31/12/2018 ainsi que les comptes dudit exercice, et de soumettre ceux-ci à approbation après examen.

L'exercice comprend une période de douze mois du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Méthodes d'évaluation :

Je précise que les comptes annuels ont été établis selon les usages professionnels en vigueur, et notamment les dernières modifications législatives.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes ont été arrêtées en fonction du nouveau plan comptable.

CS

COMPTE RENDU DE GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2018 ECOULE

S'agissant d'une Société par actions simplifiée, j'indique ci-après les principaux chiffres au Bilan :

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION..... 184 988

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....143 092

RESULTAT D'EXPLOITATION (Profit)	41 896
---	---------------

La Dotation aux Amortissements a été de : 4 060 Euro

Les Produits Financiers ont été de	199
Les Produits Exceptionnels ont été de	1200
Les Charges Financières ont été de	116
Les Charges Exceptionnelles ont été de	135

RESULTAT FISCAL (Profit)	43 044
-----------------------------------	---------------

EVOLUTIONS PEVISIBLES :

Ce deuxième exercice est satisfaisant. Nous poursuivons les actions de communication pour faire connaître l'agence et ainsi enregistrer de nouveaux mandats de vente.
L'embauche à plein temps de Monsieur Tommy BOBLENZ sera à acter en 2019 tout comme l'intégration d'un agent commercial pour soutenir et développer l'activité.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Je propose de distribuer le Profit de 2018 après impôts, soit 35 970,02 Euros.

REMUNERATION DE LA GERANCE :

Je propose également de porter ma rémunération à 1 800 Euros net par mois au titre de mon indemnité de présidence pour 2019.



EVENEMENTS IMPORTANTS AYANT EU LIEU ENTRE LA CLOTURE

DU BILAN ET LA TENUE DE L'ASSEMBLEE :

Aucun événement particulier ne s'est déroulé durant la période allant du 31/12/2018, à la tenue de la présente Assemblée.

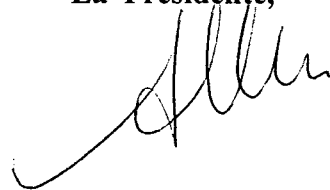
RECHERCHE :

Aucun crédit particulier n'a été affecté à la recherche.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

Les projets de résolutions correspondent aux propositions.

Mme SLIWKA Caroline,
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Slivka', written in a cursive style.

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros
Siret : 824 342 828 00012

~~~~~

Certifié conforme à  
exact de l'original par  
la Présidente.



L'an DEUX MILLE DIX NEUF, et le 14 JUIN à 14 Heures

## LISTE DES RESOLUTIONS SOUMISES

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### STATUTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

- PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

- DEUXIEME RESOLUTION :

Définition du résultat distribuable.

Le résultat fiscal 2018 s'élève à 43 044,02 Euros avant impôts, l'impôt société 2019 est de 7 074 Euros, soit un résultat 2018 après impôts de 35 970,02 Euros, soit un résultat distribuable de 35 970,02 Euros.

L'associé unique décide d'affecter au compte « DIVIDENDES DISTRIBUABLES », la somme de 35 970,02 Euros.

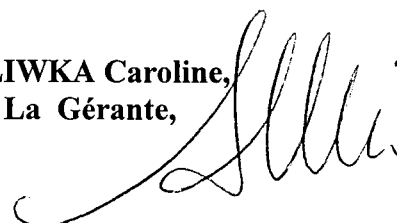
- TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique déclare avoir conclu la convention suivante visée à l'article L. 223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Nature et modalités de la convention : bail de location de garage

La location du garage sis à : rue Emile Roux 42 270 St Priest en Jarez appartenant à M & Mme BOBLENZ Tommy s'est élevée, sur l'exercice, à un montant de 1 080 € HT.

Mme SLIWKA Caroline,  
La Gérante,



Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros  
Siret : 824 342 828 00012



Certifié conforme à exact  
à l'original par la  
Présidente.

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF, et le 14 JUIN à 14 Heures**

**LISTE DES RESOLUTIONS SOUMISES**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STATUTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**- PREMIERE RESOLUTION :**

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

**- DEUXIEME RESOLUTION :**

Définition du résultat distribuable.

Le résultat fiscal 2018 s'élève à 43 044,02 Euros avant impôts, l'impôt société 2019 est de 7 074 Euros, soit un résultat 2018 après impôts de 35 970,02 Euros, soit un résultat distribuable de 35 970,02 Euros.

L'associé unique décide d'affecter au compte « DIVIDENDES DISTRIBUABLES », la somme de 35 970,02 Euros.

**- TROISIEME RESOLUTION :**

L'associé unique déclare avoir conclu la convention suivante visée à l'article L. 223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Nature et modalités de la convention : bail de location de garage

La location du garage sis à : rue Emile Roux 42 270 St Priest en Jarez appartenant à M & Mme BOBLENZ Tommy s'est élevée, sur l'exercice, à un montant de 1 080 € HT.

Mme SLIWKA Caroline,  
La Gérante,

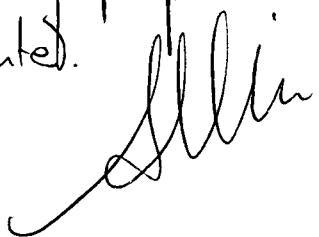
Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

**42 580 L'ETRAT**

Capital de 5 000 Euros  
Siret : 824 342 828 00012

*Certifie conforme & exact  
à l'original par la  
Présidente.*



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 14 JUIN 2019**

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le quatorze JUIN,  
A quatorze Heures  
Au Siège Social,**

**Madame SLIWKA Caroline,**

**Née le 05 Décembre 1980 à WALBRZYCH (POLOGNE)  
Demeurant : 21, Rue Jean MOULIN 42 270 St PRIEST en Jarez**

**Propriétaire de la totalité des 500 Actions de 10 euros composant le capital social de la société A2 Conseil.**

**Associé unique et Présidente de ladite Société.**

**I – A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Présidente de la Société Madame Caroline SLIWKA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II – A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation des Résultats de l'exercice 2018,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

**PREMIERE DECISION :**

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

*CS*

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DECISION :**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 35 763,02 euros de la manière suivante :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, une somme de ..... 35 970,02 €

**Total égal au bénéfice de l'exercice, soit** ..... **35 970,02 €**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax » de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 763,02 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre du premier exercice ont été les suivants :

| Distributions globales mises en paiement |                                                                                     |                                                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Date de l'Assemblée                      | Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI | Éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI |
| 14 juin 2018                             | 0 €                                                                                 | 18 892,81 €                                                                     |

- **TROISIEME RESOLUTION :**

L'associé unique déclare que la convention suivante visée à l'article L. 223-19 du code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Nature et modalités de la convention : bail de location de garage

La location du garage sis à : rue Emile Roux 42 270 St Priest en Jarez appartenant à M & Mme BOBLENZ Tommy s'est élevée, sur l'exercice, à un montant de 1 080 € HT.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé sont portées au registre des décisions de l'associé unique, savoir :

Nature et modalités de la convention : compte courant

A la clôture de l'exercice le compte courant de Madame SLIWKA Caroline présente un solde positif de 2 044,43 €.

Ce compte courant n'a pas été rémunéré.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mme SLIWKA Caroline,

